



Pour citer cet article :

Monnerville, Gaston, « Éloge de César Campinchi et Hélène Campinchi-Landry », *La Gazette du Palais*, 1^{er}-5 sept 1978, p. 11-13.



échos et nouvelles

Amicale des magistrats résistants

Le 8 mai 1978, sous la présidence de M. Maurice ROLLAND, président de Chambre honoraire à la Cour de cassation s'est tenue l'assemblée annuelle de l'amicale.

Successivement Me Gaston MONNERVILLE, et Joé NORDMANN ont prononcé l'éloge de César CAMPINCHI, Hélène CAMPINCHI-LANDRY et Marcel WILLARD que nous reproduisons ci-dessous.

Eloge de CESAR CAMPINCHI et Hélène CAMPINCHI-LANDRY

Allocution du président Gaston MONNERVILLE

Si chaque année nous évoquons le souvenir de nos compagnons de la Résistance, ce n'est certes pas pour la satisfaction - qui serait assez vaine - de rappeler une époque à laquelle nous avons été mêlés. C'est d'abord pour rendre hommage à l'action de ceux dont nous respectons le patriotisme, le civisme, le sacrifice consenti à la libre survie de la France.

C'est surtout pour inciter nos contemporains et ceux qui nous suivront à méditer sur ces actes et sur leurs mobiles, et peut-être à s'en inspirer dans leur vie de chaque jour.

Sous cet éclairage impartial, je pense que les associations qui nous ont conviés ont eu raison de penser que l'évocation de César et d'Hélène CAMPINCHI trouvait légitimement place dans les notices présentées.



Beaucoup d'entre vous ont connu César CAMPINCHI. Mais je fus des privilégiés qui l'ont beaucoup approché dans sa vie familière. Pendant vingt années, nos existences ont été étroitement parallèles, au barreau, au Parlement, au Gouvernement, et aux heures si lourdes des malheurs de la France.

Je n'ai pas vécu dans son ombre. J'ai marché d'un pas égal dans sa lumière, mêlé à ses joies comme à ses peines et à ses deuils ; témoin constant de ses luttes, - jusqu'au jour où le destin m'assigna de le conduire, aux côtés de la compagne de sa vie, au mausolée d'Ajaccio.

Dans ce Palais, en cette rencontre marquée de gratitude et de pitié pour les disparus de la Résistance qui ont appartenu à la famille judiciaire, comment ne pas évoquer la mémoire de l'illustre avocat qui honora hautement son Ordre et son barreau ; et qui, dans sa vie professionnelle comme dans sa vie publique fut un modèle de fidélité active aux principes de solidarité, de générosité et d'inaltérable indépendance qu'ils symbolisent.

Du temps où j'étais l'un de ses collaborateurs, le Palais nommait les membres de son Cabinet : « l'écurie Campinchi » ; car, sous l'égide de notre « patron » - nous mettions dans ce mot tout ce que notre jeunesse ardente pouvait contenir d'admiration et d'affection -, ces poulains piaffant de détermination que nous étions, rivalisaient d'émulation dans l'effort continu pour le renom du cabinet. César CAMPINCHI qui aimait et comprenait les jeunes méritait ce dévouement ; car, exigeant pour lui-même, à l'extrême, il montrait, en même temps, la plus délicate vigilance pour nos efforts, et pour notre avenir. Son immense culture, précise et sans cesse nourrie, enrichissait notre inexpérience. Son énergie constamment en éveil, nous enseignait, par l'exemple, qu'ainsi qu'il se plaisait à le dire, « l'effort porte en soi sa noblesse et c'est par là que nous valons ». Même au soir de la vie, où me voici engagé, me remonte souvent à la mémoire cette règle primordiale de la philosophie de Marc Aurèle qu'il nous rappelait : « Point de dégoût, ni de découragement. Si tu viens d'échouer, recommence ».

Et ce n'était pas dans sa bouche simple citation de lettré. C'était l'affirmation sans réplique d'un principe qu'il s'était appliqué à lui-même, et qu'il respecta sans relâche dans toutes les circonstances de sa vie. Toute son existence professionnelle fut marquée par cette volonté de combat, et combien magnifiquement !

Le chef de notre Ordre, le bâtonnier Marcel POIGNARD, à l'ouverture de la conférence, en 1945, en a exprimé la vérité, en une formule - la plus exacte, je crois, qui puisse être appliquée à César CAMPINCHI : « CAMPINCHI n'eut qu'un idéal : la Défense, exacte, résolue, prête à la lutte... Jamais il ne s'est avoué vaincu, et ne concevait pas qu'il fût permis ni de déposer ses armes, ni d'abandonner son âme ».



Ces qualités de l'homme privé, CAMPINCHI ne cessa de les affirmer dans la vie publique. Il était de ceux qui ne font nulle distinction, qui ne conçoivent aucun clivage entre les impératifs de la vie privée et ceux de la vie publique. Parmi les qualités qu'il mit au service du pays coexistaient avec efficacité, une intelligence d'une rare clarté, une probité intellectuelle intransigeante, et ces qualités morales que sont la générosité, la compréhension humaine, le caractère, le courage.

Au Parlement, malgré une discrétion voulue, il conquiert vite la confiance et l'estime de tous, et le respect de ses adversaires. Il s'y montre un démocrate persuasif, le partisan d'un réformisme généreux. A ceux qui combattaient les réformes sociales de 1936, il répondit : « Nous sommes d'accord avec vous sur la nécessité de l'ordre ; j'aimerais que vous fussiez d'accord avec nous sur celle de la Justice. » Et le président Edouard HERRIOT a pu lui rendre cet hommage rare : « CAMPINCHI était la franchise, la loyauté, la droiture mêmes ».



Le voici appelé aux Conseils de Gouvernement. Comme au barreau, il y fait une carrière en flèche. Aux postes qui lui sont dévolus, au ministère de la Justice comme au ministère de la Marine, se manifestent les caractéristiques permanentes de l'homme : labeur probe, consciencieux, efficace ; don d'animation, sens des responsabilités, étonnant esprit de décision. Tout cela au service de sa patrie. Alors que d'autres parlent de la grandeur de la France, lui, il la forge.

L'œuvre qu'il a accomplie, patiemment, avec une volonté persévérante et réaliste au ministère de la Marine, est restée un exemple. Il a su prendre corps à corps les problèmes les plus ardu, les éclairer d'un jet de sa lumineuse intelligence, les sérier et les résoudre ; et, au jour des plus grands périls, il avait donné à la France l'armure indispensable à sa sécurité.

On le sait ; la marine fut la seule force qui ne fut pas vaincue en 1940, « la seule, a dit le bâtonnier Poignard, qui n'ait pas trompé notre attente ».



Jun 1940. Le général WEYGAND propose au Gouvernement français de demander l'armistice. CAMPINCHI s'y refuse. Alors commence de sa part une résistance dont le terme final ne sera que le jour de sa mort. A Cancé, à Tours, à Bordeaux, Campinchi s'oppose au général WEYGAND, en un langage rude, résolu, violent parfois. Il va jusqu'à rappeler à l'ancien collaborateur de Foch la leçon de celui-ci, et à lui crier : « Si vous n'avez plus confiance dans l'armée française, démettez-vous de vos fonctions » !

Aux séances du Comité de guerre de mai 1940, où est discutée l'attitude à adopter vis-à-vis de la Grande-Bretagne, il déclare : « La loyauté de la France ne doit pas être mise en cause, et jamais un traité de paix ne devra être signé par la France, sans l'accord préalable de l'Angleterre ».

Il resta fidèle ainsi aux engagements qu'en accord avec le Gouvernement - et au nom de la France -, il avait pris - ministre de la Marine - avec Winston CHURCHILL et le Gouvernement britannique.

CAMPINCHI fut également hostile à la démission du Gouvernement. Goût du portefeuille ministériel ? Il serait misérable de le penser. Il considérait, au contraire, que le Gouvernement était engagé par les décisions qu'il avait prises jusque-là, et qu'il ne convenait pas de fuir les responsabilités à l'heure où elles se révélaient plus lourdes, et capitales pour le destin de la France. Les témoins de ces journées crucifiantes sont unanimes pour dire combien étaient tendus sa volonté et ses efforts en vue de la continuation de la résistance à outrance. Aux uns, il répétait : « En face d'Hitler, les armées françaises sont faibles à Paris, fortes à Alger, invincibles à Dakar ou à Brazzaville. » A d'autres, il déclarait, stigmatisant les signataires de l'armistice : « On a commis un crime, un crime contre la Patrie. La victoire était cer-

taine, si nous étions restés aux côtés de nos amis britanniques. On ne connaît pas CHURCHILL et les Anglais ! Ils ne lâcheront pas. Ils vaincront ».

C'est dans cet esprit qu'il fit partie des Parlementaires qui prirent place à bord du « Massilia », à Bordeaux. Départ organisé par le Gouvernement, on le sait désormais, vers le Maroc, où le président de la République devait se rendre, en vue de la continuation des hostilités. Ce ne fut pas à l'honneur de ceux qui allaient constituer le Gouvernement de Vichy, d'avoir trahi leur parole, puis tenté de déshonorer ceux qui voulaient continuer la résistance à l'ennemi.

Mais l'armistice est signé. Les parlementaires du « Massilia » demandent à rentrer en France. CAMPINCHI est de ceux-là. A Marseille, il apprend que Vichy lui interdit de quitter cette ville. Il exige de voir la décision qui le frappe, le seul de tous ses collègues. Les démarches qu'il fera, qu'il renouvellera sans cesse auprès du préfet – je l'y ai accompagné certaines fois –, restent sans réponse de Vichy : cependant que l'Administration des chemins de fer, ainsi que les compagnies de navigation, reçoivent l'ordre de lui refuser tout titre de transport. Pierre LAVAL et l'amiral DARLAN – devenu ministre de la Marine – connaissant bien la pugnacité de César CAMPINCHI, et la fidèle solidarité des Corses pour un compatriote dans l'épreuve, lui interdirent tout contact avec sa terre natale. La sottise haineuse des gouvernants voulut faire de ce patriote un exilé dans sa propre patrie, la France, à laquelle il avait toujours voué amour, dévouement, et un esprit absolu de sacrifice.

C'est là qu'en août 1940, démobilisé après la si douloureuse affaire de Mers-el-Kebir – plaie restée ouverte au cœur du rénovateur de la Marine française –, je vins le rejoindre, avec Mme MONNERVILLE.

Tous les jours, je fus le confident de ses pensées, de ses déceptions comme de ses espoirs... Nous partions en une longue marche de plusieurs heures, échangeant nos réflexions, anxieusement préoccupés tous deux de l'avenir de la France, et du sort de la liberté. J'ai souvent dit, et je redis devant vous, non sans quelque solennité, que jamais CAMPINCHI ne pensa à lui, à son devenir, à son propre sort. Il avait l'esprit tarabudé d'inquiétude pour ses amis arrêtés, pour les républicains menacés, pour les minorités traquées. A Paul REYNAUD, pour qui nous rassemblions des éléments de défense, ainsi que pour Georges MANDEL, il écrivait : « J'ai honte de ne pas partager ta prison ». Dès l'arrestation de REYNAUD et de DALADIER, en effet, qui furent tous deux chefs des Gouvernements dont il fut membre, CAMPINCHI avait réclamé que la même mesure fut prise contre lui. Il n'obtint aucune réponse.

A Jean ZAY, emprisonné à Riom, dont il estimait la valeur intellectuelle, l'œuvre comme ministre de l'Education nationale, et l'attachement à la démocratie, il envoyait des livres annotés par lui, et dont l'un portait cette dédicace : « A mon ami Jean, en attendant que le jour se lève ».

Nous savons, hélas, quelle aube se leva pour ce compagnon si plein d'avenir, dont la sérénité et le courage dans l'épreuve n'ont cessé de faire notre admiration.

Lorsque mon esprit se reporte vers cette période, et c'est fréquemment – j'éprouve toujours le même sentiment mêlé de tristesse et d'exaltation.

Tristesse ? car, malgré une résistance physique et morale peu commune, je voyais CAMPINCHI rongé par l'inaction, lui le combatif, lui, la vie même.

Exaltation pourtant. Parce que ces longs entretiens quotidiens me confirmaient dans cette certitude que le malheur est un abîme pour les faibles, mais un stimulant majeur pour les caractères bien trempés.

Une preuve supplémentaire m'en fut apportée par un manuscrit que, dès son arrivée à Marseille, en juillet 1940, il avait rédigé en vue de sa défense au procès de Riom, où il avait demandé à s'asseoir parmi les accusés.

La mort en a fait un véritable testament de sa pensée politique. Ce document se trouve aux archives de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Paris. A la demande d'Hélène CAMPINCHI, et de son vivant, j'ai eu le privilège de le remettre solennellement en son nom, au Conseil de l'Ordre, dans le cabinet du bâtonnier, qui était alors le bâtonnier BONDOUX.

Je ne puis en faire une lecture complète. Mais, qu'il me soit permis de vous donner connaissance de certains extraits.

CAMPINCHI y revendique hautement toute la responsabilité de ses actes et des actes des Gouvernements auxquels il a appartenu. « Je la revendique pour mon propre honneur ». Il expose les raisons qui, à ses yeux, justifient pleinement l'entrée de la France dans la guerre : la fidélité à la politique de sécurité collective l'exigeait. « Céder, écrit-il, c'était la France sans amis, la France sans honneur ».

Pour lui, « mettre en cause une politique traditionnelle, constamment appuyée par les assemblées, par le pays, c'est tourner le dos à l'histoire de la France depuis quatre siècles ; et l'ennemi étant sur notre sol, c'est proprement inconcevable ».

CAMPINCHI réserve ses critiques les plus acerbes au « patriotisme hésitant qui semble avoir peur de lui-même... à ce qu'il appelle « la résolution à éclipses ».

L'ancien fantassin de la guerre de 14-18 se souvient des enseignements du premier conflit mondial. Renouelant les leçons d'énergie de Clémenceau et de Foch, il fait sienne la devise de ce dernier : « Victoire égale volonté. On n'est battu que lorsqu'on s'avoue vaincu. C'est la force morale qui crée l'événement, au lieu de le subir ».

On retrouve ici le même esprit de détermination, la même résolution sans faille qui avaient marqué le discours du ministre de la Marine, lors du lancement du cuirassé « Richelieu », quand il exaltait « l'énergie supérieure tendue vers le salut du pays, la foi dans le destin de la France ».

Le destin de la France ? Ce fut une obsession permanente chez CAMPINCHI, « La France sereine, a-t-il écrit, la France laborieuse, droite et lumineuse comme l'épée de Roland, qui veut rendre justice à tous, selon son idéal de fraternité et de liberté. La France qui croit à la raison, à la morale ».

Pendant ces durs mois d'épreuves, CAMPINCHI plaçait ses espoirs en un homme dont l'énergie, la volonté de lutter et de vaincre, l'attachement aux valeurs de la liberté et de la démocratie, lui rappelaient Georges Clémenceau. Il n'espérait qu'en Winston CHURCHILL. Sa confiance, son espérance étaient fondées sur les rapports qu'il avait eus avec CHURCHILL, – notamment rue Royale, pendant les premiers mois de la guerre. Il m'en parlait sans cesse. Combien de fois ne m'a-t-il pas dit : « Tant que CHURCHILL sera vivant, la France devra garder l'espoir. CHURCHILL ne cédera jamais ».

Et c'est le nom de CHURCHILL qu'il prononça par deux fois lorsque la mort vainquit sa résistance.

Dans ses « Mémoires », l'illustre homme d'Etat britannique en dit son émotion. Il considère comme un « honneur » – le mot est de lui – la confiance qu'avait mise en lui « ce Corse patriote et courageux ». Ces mots sont aussi de lui.

Personnellement, j'eus l'occasion de parler à Winston CHURCHILL des derniers moments de CAMPINCHI, que j'ai vécus ; à Paris, à l'Elysée, lorsqu'il vint recevoir la médaille militaire française ; une autre fois, à Londres, dans son cabinet à Westminster : Avec des mots simples et convaincus, il me redit son admiration pour le ministre et le grand Français qu'a été César CAMPINCHI.



Voilà, Mesdames, Messieurs, l'être dont la mort priva brutalement notre pays ; ce fut la perte d'une force inappréciable.



Celle qui l'avait soutenu, aidé, compris dans sa lutte de tous les jours, en fut acablée. « J'ai tout perdu, me dit-elle alors, je ne sentirai plus autour de moi ni chaleur, ni lumière ».

Mais sa nature résolue et forte reprit peu à peu le dessus. Elle avait partagé son labeur, son sacrifice et ses espoirs. Avec un stoïcisme admirable, dont l'affection de ses amis s'efforça d'atténuer la rigueur, Hélène CAMPINCHI décida de préserver la flamme intacte du souvenir. Elle continua l'œuvre et l'action de son mari, en tout domaine. A ce titre, nous lui devons gratitude et respect.



Elle obéissait en cela à la formation intellectuelle, civique, humaniste qu'elle avait reçue ; en particulier, d'un père admirable, dont seules la grande réserve et la naturelle discrétion ont trop souvent occulté le mérite. Adolphe LANDRY était l'homme du devoir – obligation qui lui semblait toujours simple –, l'homme de la rigueur morale, mais aussi l'homme de la solidarité et de la générosité humaines. C'est à cette école, noble et exempte d'égoïsme, qu'il forma les siens. Hélène LANDRY fut constamment sensible à la force de ces principes.

Ajoutant à son champ d'action propre, largement consacré aux questions sociales et à l'enfance délinquante où son œuvre demeure, elle fut très apte à contribuer à celle de son mari.

Elle fut l'une des premières femmes, sinon la première, à remplir, toute jeune encore, une fonction dans un cabinet ministériel : celui d'Adolphe LANDRY, ministre de la Marine, en 1920. Dix ans plus tard, en 1930, elle était de nouveau chargée de mission au cabinet de son père, alors ministre du Travail.

Mêlée étroitement à la vie politique de son mari, devenu député de la Corse puis membre du Gouvernement - Hélène CAMPINCHI est chargée de mission au cabinet de celui-ci, dans les deux ministères qu'il occupe successivement. Elle accompagne avec fruit CAMPINCHI partout où ses fonctions l'appellent, et connaît de tous les événements de la guerre et de l'immédiate après-guerre. Elle soutient l'action de CAMPINCHI à Tours, à Bordeaux, sur le « Massilia », au Maroc et à Marseille enfin. Union des pensées, communauté d'idéal, solidarité dans l'action, soudent les deux époux. Hélène CAMPINCHI prend une part prépondérante à la préparation des dossiers pour la défense des accusés de Riom, et à celle de la Résistance en Zone-Sud. Après la mort de CAMPINCHI, elle continue cette action, avec le concours très efficace de Mme LONG-LANDRY, sa tante, dont je salue la mémoire pour l'intelligence, l'habileté et la fermeté de caractère qu'elle a apportées à remplir les missions qui lui furent confiées par la Résistance ; et pour combien d'initiatives dangereuses qu'elle assumait spontanément.

Rentrée à Paris, Hélène CAMPINCHI entreprend une féconde action de résistance. Son nom est pourtant une cause supplémentaire de risque. De 1942 à 1944, elle se livre à une action résistante importante sur le plan patriotique comme sur le plan politique.

Car, sous l'apparence frêle d'une nature réservée, voire timide, Hélène CAMPINCHI recélait une sensibilité de feu alliée à une volonté d'acier. Elle était la Corse impavide, silencieuse, mais résolue. « Ame dure et pure » ainsi que vient de le dire le président ROLLAND.

Elle passa à l'action au sein du parti radical clandestin avec le docteur Mazé, à l'O.C.M. avec Bloch-Masquart, à la délégation du Général de Gaulle avec Parodi, Roland Pré, Michel Debré et d'autres.

En juillet 1944, elle est arrêtée par la Gestapo et incarcérée à Fresnes. Elle échappe à la déportation, grâce à l'avance des forces alliées. Et aussi, je n'aurai garde de l'oublier, grâce à l'action et au dévouement d'un de nos amis, ancien collaborateur de César CAMPINCHI, Me Charles DELAUNEY, dont j'ai grande joie à saluer la présence parmi nous.



J'ai tenté d'évoquer à grands traits la vie résistante de César et d'Hélène CAMPINCHI. Bien d'autres points encore auraient mérité de retenir notre attention ; car leur existence fut riche en dévouement, en actes désintéressés, et en attitudes courageuses.

Mais il faut savoir se borner.



« La vie continue » avait coutume de dire CAMPINCHI lorsque le sort l'avait frappé. Philosophie qui n'avait rien d'un renoncement, et qui était plutôt la marque d'une grande sagesse. Au moment où s'achève notre rencontre, après le rappel qui vient d'être fait du combat et du sacrifice des Résistants du monde judiciaire, restons convaincus que la meilleure manière de nous montrer dignes de leurs efforts, c'est de ne jamais céder à l'indifférence, à la résignation, ou même à l'oppression, mais de persévérer dans l'action salubre et salvatrice qu'a animée et illuminée leur ESPERANCE !

Eloge de Marcel WILLARD

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames, Messieurs,

Le 4 novembre 1933, l'hittérisme triomphant subissait, sur son propre sol, sa première défaite.

Au Tribunal d'Empire à Leipzig, devant la presse mondiale convoquée, se déroulait le procès de l'incendie du Reichstag.

Comme mouraient les vieux dieux de la mythologie germanique dans l'incendie de leur Walthalla, les nazis ensevelissaient sous les décombres du Parlement le régime des partis. C'était le signal de la guerre sainte contre les communistes, puis contre tous les démocrates, à la faveur classique d'une provocation : les terroristes fascistes accusaient les communistes.

Parmi les accusés de Leipzig un homme se dresse, amaigri par des mois passés en détention, pieds et mains enchaînés, au secret, un étranger promis à la hache, Georges Dimitrov.

Goering est venu témoigner en sa qualité de président du conseil.

Mais c'est Dimitrov qui accuse. Il démontre la provocation, désigne Méphisto Goering qui écume, s'étrangle, et perd contenance, vaincu.

Le défenseur choisi par Dimitrov était Marcel WILLARD.

Recusé par le Tribunal, il avait néanmoins imposé sa présence, bombardé le Tribunal, et les avocats d'office nazis, de propositions écrites, de questions, de lettres ouvertes dont la presse étrangère publiait les extraits. Il avait organisé, parallèlement, un contre-procès qui se déroulait à Londres.

Défense insupportable. Pour le délit, déjà, de diffamation de la justice allemande, Marcel WILLARD fut arrêté à son tour, secrètement transféré menottes aux mains dans des cachots à Hanovre, puis à Berlin, et n'obtint sa mise en liberté qu'en engageant une grève de la faim.

Marcel WILLARD fut ainsi le premier juriste français à avoir combattu le nazisme au péril de sa liberté.

Marcel WILLARD était venu au barreau peut être pour répondre au vœu de son père, un avoué à la Cour, mêlé à la vie mondaine du Paris de la Belle Epoque.

Henri ROBERT, proche ami de ses parents, guidera les premiers pas au Palais du jeune stagiaire, et c'est à Saint-Jorioz, dans la propriété d'Henri ROBERT, avec ses enfants Jacques et Mme Paul REYNAUD, que l'on passait les vacances.

Les goûts de Marcel WILLARD l'attiraient vers le métier d'écrivain et il n'a jamais renoncé à cette vocation.

Il avait lancé une revue, bien entendu éphémère, fui très vite le salon de Mme STRAUSS qu'immortalisa PROUST, publié deux plaquettes, l'une illustrée avec de belles eaux-fortes de Georges DUFY, ses vers, redevables à MALLARME et à LAUTREMONT annonçaient le défi surréaliste. La femme de Marcel, Germaine, sera l'éditrice au « Sans pareil » d'œuvres de SOUPPAULT, d'ELUARD, de BRETON, d'ARAGON.

Dans ses dernières années, Marcel WILLARD publiera encore des vers et un beau recueil de nouvelles.

Mais la jeunesse de Marcel WILLARD ce furent surtout 3 ans de service militaire suivis de 4 années de guerre. Il la fait au front, à Douaumont et dans d'autres secteurs exposés. Il est plusieurs fois blessé et cité. Il revient avec la Légion d'Honneur et la haine de la guerre.

Il s'inscrit et milite au parti socialiste, puis choisit, dès le congrès de Tours, le courant révolutionnaire.

Rien n'était plus opposé à sa nature que l'inadéquation entre les actes et les paroles ou les pensées, l'opportunisme.

Il s'intègre désormais à ces rapports des hommes entre eux que, pour simplifier, dit ARAGON, on appelle la politique. Pétri de culture, il sera un intellectuel militant, incapable de supporter chez autrui, individus ou peuples, l'antithèse de lui-même, c'est-à-dire la servitude par opposition au sens de sa propre liberté.

Sans concessions, il a toujours su défendre ses idées, en respectant ceux qui ne les partageaient pas et en suscitant à son tour le respect.

En 1930, sur le témoignage d'un fonctionnaire de police, il fut condamné à 200 F d'amende pour rébellion mais le jugement rendait en même temps hommage « à la haute tenue de sa personnalité morale » et CLARETIE écrivit dans son compte-rendu du *Figaro* :

« Si l'on n'approuve pas ses idées, ses confrères, tous sans exception, aiment l'homme pour la loyauté, la droiture de son caractère et la dignité de sa vie. Ils admirent l'avocat, qui est d'ailleurs plein de talent. »

Avocat, il l'est pleinement, et dans les grandes affaires civiles comme celles qu'il plaida pour la République espagnole, et dans les affaires politiques.

Dès 1929, il fonde et dirige l'Association juridique internationale, pour résister à la montée des périls, au fascisme qui fait tâche d'huile dans les Balkans, en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, comme à l'oppression coloniale que dénonce son parti, et aussi André GIDE, par exemple, au Congo, ou la grande journaliste Andrée VIOLLIS, en Indochine.

L'association juridique internationale comptait parmi ses membres actifs en France, MORO-GIAFFERI qui allait lancer salle Wagram l'apostrophe célèbre : « L'incendiaire, GOERING, c'est toi », Henry TORRES, Pierre COT, André PHILIPPE, le père de la BRIERE, Philippe SERRE, et bien d'autres.

Par ses campagnes et ses observations judiciaires, l'Association juridique internationale sauva des vies humaines. Dans une conférence internationale à la Sorbonne, elle analysa et fit connaître le droit national socialiste, le non-droit, et le caractère contagieux de la dégradation des règles protectrices du droit par les textes d'exception, les violations du droit d'asile, l'irrespect à l'égard du droit de la défense.

Marcel WILLARD agit, écrit, plaide.